

Prix de la Fondation MUTAC – 11^{ème} édition

L'ISOLEMENT DES PERSONNES AGÉES EN FRANCE

CAHIER DES CHARGES

La Fondation MUTAC, créée en 2013, s'inspire de l'objet du membre fondateur : la solidarité envers les familles endeuillées.

Dès son origine, la mutuelle fondatrice MUTAC a invoqué le lien intergénérationnel pour déterminer l'action de sa Fondation contre l'isolement des personnes âgées et ses conséquences sur leur santé. Au cours de ses premières années, la Fondation MUTAC a exploré la notion d'isolement et son expression concrète dans la vie. Pour ce faire, elle a apporté son soutien à la réalisation d'études médico-sociales et au maintien puis au développement d'initiatives locales.

Elle a donc récompensé des **initiatives innovantes, concrètes et de qualité d'associations, d'organismes solidaires de l'économie sociale, de sociétés coopératives à l'échelle d'un département.**

À ce titre, elle a lancé, depuis 2015 (excepté en 2017), les Prix de la Fondation MUTAC. Différentes organisations à but non lucratif ou à vocation d'intérêt général ont reçu une dotation de 5 000 euros chacune pour leur action menée localement sur un public isolé, géographiquement et également socialement.

La Fondation MUTAC souhaite poursuivre son engagement auprès des porteurs de projet en les accompagnant dans l'évaluation de leur action. Cette évolution fait suite aux travaux menés en 2025, avec des Lauréats sur la réalisation d'une fiche d'évaluation, disponible sur le site internet de la Fondation MUTAC.

Cette année encore, la Fondation MUTAC a souhaité maintenir son engagement solidaire auprès des structures luttant contre l'isolement des personnes âgées avec les Prix de la Fondation MUTAC. La 11^{ème} édition est ciblée sur les modalités d'évaluation des actions présentées, caractère mesuré à l'aune d'indicateurs objectifs. Les candidats devront être porteur d'une envie de transmettre leur expérience auprès d'acteurs similaires dans d'autres territoires, de partager leur méthodologie.

OBJECTIFS

Promouvoir et valoriser les initiatives innovantes locales des organismes qui luttent contre l'isolement des personnes âgées par l'intermédiaire d'actions déjà mises en œuvre.

Les actions présentées devront démontrer leur utilité par des indicateurs de qualité et de quantité.

THÉMATIQUES

La Fondation MUTAC souhaite que les actions innovantes s'articulent autour des quatre thématiques définies ci-dessous :

[Anciennes thématiques

- Lutter contre l'isolement** par la mise en place d'actions à destination des personnes âgées ;
- Favoriser le lien intergénérationnel** par la mise en place d'actions à destination des personnes âgées ;
- Accompagner les changements de vie** par la mise en place d'actions à destination des personnes âgées.

NB : un projet ne peut répondre qu'à une seule thématique.

BÉNÉFICIAIRES DES PRIX DE LA FONDATION MUTAC

Cet appel à candidatures s'adresse à des associations locales, des organismes solidaires de l'économie sociale, des sociétés coopératives, des sociétés commerciales bénéficiant de la qualité d'entreprise sociale et solidaire, d'une durée de vie d'au moins trois ans et à l'origine d'une initiative pour lesquelles les structures souhaitent diffuser leur connaissance et partager leur expérience, au-delà de leur action locale.

Les Lauréats d'un Prix de la Fondation MUTAC ne sont pas éligibles pour candidater pendant une période de carence de deux ans, à compter de la fin de la convention de soutien.

PROCÉDURE DE SÉLECTION

Les critères de sélection des candidatures :

- La méthodologie d'évaluation de l'action réalisée ;
- Les résultats et impacts de cette action sur l'isolement des personnes âgées ;
- Le potentiel d'évaluation, de mesure, de communication et d'enseignement ;
- Le projet associatif de la structure ;
- La valorisation de l'action réalisée (communication, publication).

CALENDRIER PROVISOIRE

Étape 1	Diffusion du cahier des charges	23 février 2026
Étape 2	Réception des dossiers de candidature	20 avril 2026
Étape 3	Instruction des candidatures	Du 21 au 27 avril 2026
Étape 4	Examen des dossiers de candidature par un jury ad hoc	Du 28 avril au 7 mai 2026
Étape 5	Sélection des lauréats lors du comité de gestion de la Fondation MUTAC	12 mai 2026
Étape 6	Remise de Prix à Montpellier	4 juin 2026

MODALITÉS DE RÉPONSE À L'APPEL À PROJETS

Les dossiers de candidature sont à déposer sur <https://candidature.fondationdelavenir.org/liste-des-campagnes>, accompagnés des pièces justificatives suivantes :

- Les statuts ;
- La photocopie de la parution au Journal Officiel ;
- Les noms et prénoms des membres du conseil d'administration de la structure ;
- Les comptes d'exploitation et les bilans des deux dernières années ;
- Les procès-verbaux des deux dernières assemblées générales pour les associations ;

Aucun dossier partiellement complété ou ne respectant pas les formats demandés ne sera traité.

ENGAGEMENTS DES CANDIDATS

Tous les candidats s'engagent en déposant leur dossier :

- à être présents lors de la remise de Prix organisée
- à renseigner la fiche évaluation élaborée par la Fondation MUTAC.

A défaut, je suis informé que la candidature de la structure sera disqualifiée.

DATE LIMITE DE DÉPÔT : 20 avril 2026 à 17h

Contact au 01 40 43 23 72 ou par e-mail : contact@fondationmutac.org ou riis@fondationdelavenir.org